



Les mandats privés sur le grill

Frédéric Chardon

Mis en ligne le 29/12/2009



La SWL rappelle à l'ordre les élus mandataires privés des sociétés de logement. La transparence doit être faite sur le paiement (ou pas) des cotisations sociales.

▫ **Léon Casaert devra bien rembourser l'Inasti**

Dans les sociétés locales de logement public, existe une pratique étonnante mais apparemment assez courante : la prise de participation au capital de ces institutions par des élus locaux et ce, à titre privé.

En gros, moyennant un investissement assez modeste (quelques dizaines d'euros), certains mandataires politiques s'ouvrent le droit de siéger au conseil d'administration des sociétés de logement, libérant ainsi un siège de mandataire public qui peut, le cas échéant, revenir à un "ami" politique.

Des mandats privés ? Oui, oui, et ce n'est même pas illégal (juste un peu limite du point de vue de l'éthique, voir plus bas dans l'article).

Mais encore faut-il que ces administrateurs privés paient leurs cotisations sociales. En effet, aux yeux de l'Inasti, ces mandataires sont considérés comme des travailleurs indépendants. Et les négligents peuvent avoir quelques surprises.

Un exemple : Léon Casaert (PS), ex-bourgmestre de Charleroi, devait 78 000 euros à l'Inasti pour avoir omis de payer ses charges sociales en tant qu'administrateur de la coopérative du "Val d'Heure" (lire ci-contre).

Manifestement, Léon Casaert n'est pas le seul élu dans ce cas. Il y a quelques semaines, la Société wallonne du logement (SWL) a transmis aux organismes locaux de logements publics (elle les chapeaute), une circulaire les rappelant à l'ordre.

L'objet de son courroux : "*Certains mandataires ne respectent pas les instructions qui leur avaient été remises*", détaille le document en question. Des instructions qui étaient, justement, relatives à la mise en règle des administrateurs privés en ce qui concerne leur affiliation à une caisse d'assurance sociale et le paiement de leurs cotisations sociales.

La question est délicate car, en cas d'inertie des mandataires privés, l'Inasti peut décider de se retourner vers la société de logement public, solidairement responsable de la dette ainsi créée.

Or, par les temps qui courent, un euro est un euro et les esprits chagrins pourraient déplorer l'utilisation des moyens affectés au logement pour rembourser les dettes sociales des administrateurs de ces mêmes sociétés

Mais alors, direz-vous, qui sont les mauvais élèves ? A cette question, le cabinet du ministre wallon du Logement, Jean-Marc Nollet (Ecolo), préfère ne pas citer de noms à ce stade. Toutefois, six sociétés de logement au moins sont concernées par l'inertie de leurs mandataires privés.

Tout ceci ouvre un débat plus large qui nous emmène sur le terrain glissant de l'éthique en politique. En effet, au-delà des cotisations sociales non payées par certains, c'est l'opportunité même de l'existence des mandats privés qui peut être soumise à question.

A la base, cette possibilité avait été instaurée afin de permettre un développement rapide des logements sociaux grâce à l'apport de capitaux privés sensu stricto. Logiquement, cette prise de participation donnait droit à un siège au conseil d'administration pour le partenaire financier.

Toutefois, l'esprit de cette règle semble avoir été détourné à des fins politiciennes. Notamment afin d'accroître le poids politique d'un parti au sein d'une société de logement.

Le mécanisme : un mandataire renonce à son mandat public et prend des parts privées. Il siègera donc bien au conseil d'administration mais aura ainsi libéré un siège pour un autre de la même couleur politique. Ou d'un autre parti, selon les accords éventuels.

Parfois même, c'est carrément le président de la société de logement qui siège en raison de parts privées. Exemple : le président du collège provincial liégeois André Gilles (PS). Il possède, en effet, des parts privées dans "L'Habitation jemeppienne" et en est le président. Autre question : quid du respect des règles sur le cumul des mandats publics ? Les mandats exercés à titre privé par un élu sont-ils pris en compte dans les diverses incompatibilités et autre plafond de rémunération ?

Face à ces interrogations, le cabinet Nollet renvoie à des pourparlers globaux qui devraient se tenir début 2010 avec tous les acteurs du secteur du logement en Wallonie : le thème de l'éthique y sera notamment abordé.

Click Box



Gagner 1000€ pour les fêtes ?
Facile ! Il suffit de s'inscrire à PUBcity et de participer au concours.
www.pubcity.be

4/4


57 RÉACTION(S) [RSS des commentaires](#)

Entrez votre réaction ici :

Identifiez-vous pour poster votre commentaire :

Identifiant

Mot de passe

Retenir mon mot de passe

Ajouter mon commentaire

En postant un commentaire, je déclare accepter les **conditions générales d'utilisation**.

Pas encore de compte ?

[Créer un compte Ma Libre](#)

[Mot de passe oublié ?](#)

Vos réactions sur "Les mandats privés sur le grill".

Plus récents d'abord 

1 à 10 sur 57 Réactions

1 | 2 | 3 | 4 ...

Suivante ▶ **Fin** ▶▶

V.D.V. - Grivegnée
29.12.09 | 12h31

1 vote favorable
Vous avez voté pour ce commentaire

Révolution en Wallonie ?.

Demandez la permission au moins trois à l'avance au Parti (socialiste)...

Si on ne vous laisse pas faire ? Demandez un logement social : "le président du collège provincial liégeois André Gilles (PS). Il possède, en effet, des parts privées dans "L'Habitation jemeppienne" et en est le président."

Clans, baronnies locales, népotisme, cumulards... Une stratégie qui paie !.

[Signaler un abus](#)

jcmoms - Mons

29.12.09 | 12h30

[Voter pour ce commentaire](#)

Comment encore faire croire aux citoyens que la démocratie est quelque chose d'essentiel quand on sait (ou on devine) que la plupart des mandataires politiques trempent dans des combines plus ou moins légales? Comment croire qu'un contrôle démocratique réel est exercé alors que celui-ci n'est fait qu'entre "camarades"? Plus grave encore : nos hommes politiques peuvent-ils encore faire la leçon à des dirigeants de pays qu'ils traitent de non démocratiques alors que dans leur propre pays ils bafouent les règles élémentaires du contrôle démocratique?

[Signaler un abus](#)

V.D.V. - Grivegnée

29.12.09 | 12h25

2 votes favorables

[Voter pour ce commentaire](#)

En Wallonie, nous avons le système des "amis des amis à tous les étages". Une institution depuis des décennies.

Des emplois (et ils sont nombreux) pour les "amis", qu'il faut bien placer quelque part, et à faire payer par l'ensemble de la population.

La distribution "entre amis", fils et filles de untel ou untel du parti untel, des (meilleures) places... Et aussi sur les listes électorales...

Clans, baronnies locales, népotisme, cumulards...

Très certainement, pour quelques-uns, beaucoup plus d'argent pour vivre mieux. Pour ceux qui n'en font pas encore partie ?
Rendez-vous au FOREM (ou au CPAS) et garder espoir...

Les amis des amis, le Parti, vous présentent leurs meilleurs voeux.

[Signaler un abus](#)

atb - Belgique

29.12.09 | 12h24

[Voter pour ce commentaire](#)

@natachadi : merci, maintenant j'ai compris !

@rat_d_art : Je ne suis pas d'accord avec vous, un scrutin majoritaire mettrait p-e le PS au pouvoir en Wallonie, mais il n'aurait plus l'excuse de la coalition ...
Et plus généralement, on a un parti au pouvoir durant une législature, et on peut vraiment jugé les choses qu'il a entreprises ou non. Au moins, tout est clair.

[Signaler un abus](#)

Daniel DEMESSE - Charleroi

29.12.09 | 12h24

[Voter pour ce commentaire](#)

Le système se complique encore avec le fait qu'un mandataire public qui serait également actionnaire privé, pourrait très bien perdre son mandat public pour diverses raisons (non ré-élection par exemple). Il faudrait donc qu'il puisse mettre "au frigo" son statut d'actionnaire privé pendant qu'il est mandataire public, tout en continuant à percevoir ses dividendes d'actionnaire. Sinon, à quoi bon y investir. Une solution serait de lui ôter le droit de vote au CA tant qu'il est mandataire public, tout en restant au CA sans voix délibérative. Il faut choisir.

[Signaler un abus](#)

revolte - Belgique
29.12.09 | 12h13

5 votes favorables

[Voter pour ce commentaire](#)

Tous les jours nous apportent des nouvelles nauséabondes et écoeurantes qui ne font que renforcer le fossé entre les forces vives et ces magouilleurs.

Et on s'étonne que la Wallonie n'entreprend plus? Tout effort est systématiquement contecarré. Les investisseurs s'enfuient car ils ont compris que tout est détourné par ces prédateurs sans vergogne.

[Signaler un abus](#)

natachadi - Belgique
29.12.09 | 12h01

2 votes favorables

[Voter pour ce commentaire](#)

@ rat_d_art :Oui toute coalition est illégale disait un politologue (dont hélas je ne me souviens plus du nom) car la volonté du peuple exprimée dans le scrutin n'est pas respectée.

@ atb : ce que je voulais dire est que si le scrutin avait été respecté, on en serait pas là pour le moment car in fine ces bandits font ce qu'ils veulent avec la complicité de tous les pouvoirs à tous les niveaux, j'aurais peut être dû être plus précise.

@ Le viking : vous avez raison et si vous lisez attentivement les forums, le peuple commence déjà à se rebeller, et ce n'est qu'un début, les gens ont commencé à comprendre qu'on leur volait la valeur de leur vie pour en faire des esclaves des temps modernes. J'ai juste peur, vraiment peur de la manière dont le tournant va s'effectuer.

[Signaler un abus](#)

rat_d_art - Bruxelles
29.12.09 | 11h55

1 vote favorable

[Voter pour ce commentaire](#)

@atb, "C'est bien justement le problème de notre pays : un scrutin proportionnel soi-disant plus démocratique, qui fait que pour finir, rien n'évolue vu qu'on est obligé de faire des concessions en tout sens et que le plus important est de rester au pouvoir coûte que coûte ... "

Si c'était un scrutin majoritaire, on aurait le PS pour au moins 20 ans!!! Et là, tu peux être sûr que rien ne changerait (même pas un chouia)!!

"Et puis, je pense que parfois, un changement bien brusque est nécessaire, sinon on s'enlise en douceur comme vous dites..."

Dans ce dernier scénario, si Ecolo s'emporte car les choses ne bougent pas vite, il quitte (ou il est viré de) la coalition, PS et CDH ont encore la majorité en Wallonie et si Ecolo quitte aussi le gouvernement de BXL, ne t'inquiète pas le MR est prêt à prendre la relève et pas sûr que les choses changent (car MR = PS en magouille)!!

[Signaler un abus](#)